

Prêt Action Climat - Véhicules verts

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Le Prêt Action Climat - Véhicules verts vise à renouveler la flotte de véhicules des entreprises vers une mobilité plus durable.

C'est un crédit 100% en ligne, simple et rapide.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier du Prêt Action Climat - Véhicules verts, les TPE et PME de moins de 50 salariés, de plus de 3 ans, immatriculées en France et soumises au droit français, localisées en France métropolitaine, ou dans les DOM, quelle que soit leur forme juridique (à l'exclusion des entreprises individuelles et des auto-entrepreneurs).

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Anticiper les restrictions de circulation dans les Zones à Faible Emission (ZFE) en modernisant sa flotte de véhicules :

- véhicules utilitaires & voitures électriques,
- vélos cargos & triporteurs,
- bornes de chargement.

Dépenser moins au quotidien pour les déplacements au sein de l'entreprise en préférant l'électrique pour ses livraisons et déplacements :

- baisse des dépenses de carburant,
- diminution des dépenses d'entretien de ses véhicules,
- sécuriser la future revente du véhicule.

Renforcer son image auprès de ses clients en concrétisant son engagement en faveur de la transition écologique :

- moderniser son image,
- être alignés avec ses convictions et celles de ses salariés,
- prendre part à la lutte contre le réchauffement climatique.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le Prêt Action Climat - Véhicules verts peut aller de 10 000 € à 75 000 €.

Le prêt est sans garantie sur les actifs de l'entreprise ou sur le patrimoine de son dirigeant.

Pour quelle durée ?

La durée est modulable de 3, à 5 ou 7 ans dont une période de différé d'amortissement du capital à, respectivement, 9 mois, 1 an et 2 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

La souscription du prêt est à 100% en ligne en 15 minutes sur [la plateforme dédiée de Bpifrance](#).

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 50 salariés.

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**

Web : www.bpifrance.fr

Déposer son dossier

- https://moncompte.bpifrance.fr/redirect?goto=https%3A%2F%2Fmoncompte.bpifrance.fr%3A443%2Fam%2Foauth2%2Frealms%2Froot%2Frealms%2Fmcb%2Fauthorize%3Fresponse_type%3Dcode%26client_id%3Dflash-pret-spa%26state%3DS3JGZHVODDzfUlhVcjEyUkZmX0MuemlSWHQ5Tmx5cDBTOTJMYW1Sa014amVx%3B%25252Faction-climat%25252Ffrance%25252Fmes-demandes%26redirect_uri%3Dhttps%3A%2F%2Fflash.bpifrance.fr%2Fpret%2Fsso%2Fcode%26scope%3Dopenid%2520profile%2520email%26code_challenge%3DG_1gETFCQMKnOzwPEiL20zYgRZ3PQ8N7Ee2WPzOzPME%26code_challenge_method%3DS256%26nonce%3DS3JGZHVODDzfUlhVcjEyUkZmX0MuemlSWHQ5Tmx5cDBTOTJMYW1Sa014amVx%26acr%3Dlogin%26acr_sig%3DmDJWdg8H93EeRTU1h76E3m5AjafYy8i24bGH9hC0uKs&realm=/mcb&service=LoginSDK